

# Glossaire et abréviations



GLOSSAIRE	
Alimentation en eau potable (AEP)	Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère 4 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements - captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), distribution au consommateur.
Alose	Poisson de mer et d'eau douce de la famille des clupéidés (la sardine et le hareng par exemple)
Amphihalín	Poisson vivant alternativement en eau douce et en eau de mer.
Angiospermes	Plantes à fleurs. Ce sont donc les végétaux qui portent des fruits.
Annexe hydraulique	Parties de l'hydrosystème en relation hydraulique avec la rivière. Exemple : îles, bras morts, prairies inondables, forêts inondables, ripisylves, sources et rivières phréatiques...
Assainissement non collectif (ANC)	Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration, ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. (article 1 de l'arrêté du 6 mai 1996).
Assistance technique (CATER, CATEM, CATEL, SATESE)	Cellule départementale destinée à aider les petites collectivités à gérer leur station d'épuration et leur rivière
Assolement	Division des terres d'une exploitation agricole consacrées chacune à une culture donnée pendant une saison culturale.
Bande rivulaire	Espace au bord de la rivière permettant son accès et son entretien
Bassin d'alimentation de captage (BAC)	Surface par laquelle les eaux peuvent rejoindre la nappe d'eau souterraine ou la rivière et ainsi alimenter le captage d'eau.
Bassin d'orage ou bassin de rétention	Bassin de retenue destiné à stocker provisoirement l'excédent d'eau amené par une pluie dans le réseau d'égout. Ultérieurement, à petit débit cette eau sera emmenée vers la station d'épuration pour y être traitée.
BD Carthage	Banque de données sur la cartographie des cours d'eau et des plans d'eau français à l'échelle du 1 / 50 000 <sup>ème</sup> .
Boues de stations d'épuration	Résidus solides qui restent après séparation des eaux usées et traitement biochimique dans une station d'épuration.
Busés estuariennes	Canalisation souterraine destinée à emmener les eaux d'un fleuve à la mer,
Catégorie piscicole des cours d'eau	Classement réglementaire d'un cours d'eau en fonction des espèces dominantes ou méritant une protection.
Commission Locale de l'eau (CLE)	Commission de concertation instaurée par la loi sur l'eau du 3/01/92. Instituée par le préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
Colmatage du lit	Apport de sédiments, qui réduit progressivement la profondeur du lit de la rivière, envahit les habitats et limite les échanges entre la rivière et la nappe qui l'accompagne.
Comité de bassin	Depuis 1964, la France est organisée en bassins hydrographiques qui suivent les lignes de partage des eaux. Dans chaque bassin, les décisions concernant les actions à mener (travaux, investissements...) pour protéger la ressource en eau et assurer l'approvisionnement en eau potable sont prise par le Comité de bassin. Cette assemblée délibérante, véritable parlement de l'eau, est composée de représentants des services de l'Etat, des communes, départements et régions concernés et des différentes catégories d'usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, associations de consommateurs, environnementalistes...)
Commissions géographiques	Déclinaison territoriale du comité de bassin



## GLOSSAIRE

Conchyliculture	Élevage des coquillages notamment les moules et huîtres
Connectivité latérale	Liaison entre la rivière et ses annexes hydrauliques (bras mort, mare...)
Dévalaison	Action pour un poisson migrateur de descendre un cours d'eau pour retourner dans un lieu nécessaire à son développement (lieu de reproduction par exemple).
Directive cadre sur l'eau (DCE)	Elle fixe pour les 27 Etats membres européens un calendrier, un programme de travail, et un objectif : atteindre le bon état écologique en 2015
Eaux brutes	Toute eau avant traitement
Eaux parasites	Eaux peu ou pas polluées pénétrant dans les réseaux d'égouts. C'est le cas de l'eau de pluie.
Equivalent-Habitant (eqh)	L'EqH représente la quantité journalière de pollution produite en moyenne par un habitant
Estran	Partie du littoral située entre les niveaux des plus hautes et des plus basses mers.
Etiage	Basses eaux saisonnières habituelles d'un cours d'eau, en été généralement
Eutrophisation	Développement anarchique de végétaux suite à des excès d'apports de substances nutritives essentiellement le phosphore et l'azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques.
Faune piscicole et conchylicole	Ce sont les poissons et coquillages.
Forêts alluviales	Végétation des lits majeurs des cours d'eau
Granulats alluvionnaires	Dépôt de roche fragmentée dans les lits des rivières (cailloux, graviers)
Hydrosystème	Ecosystème se rapportant à la rivière et à ses annexes
Hygrophile	Qui préfère les lieux humides
Ichtyophiles	Milieu propice au développement des poissons
Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT)	Indicateur qui permet d'évaluer la « pression phytosanitaire » exercée sur chaque parcelle
Instances de bassin	Comité de bassin et ses commissions
Karstique	Roche calcaire fissurée abritant des nappes d'eau souterraines. L'eau et la pollution se propagent rapidement dans les systèmes karstiques
Macroinvertébrés benthiques	Petits animaux vivants sur les plantes et les sédiments des rivières et des plans d'eau : larves d'insectes, mollusques et vers.
Masse d'eau	Milieu aquatique homogène : un lac, un réservoir, une partie de rivière ou de fleuve, une nappe d'eau souterraine
Montaison	Action de remonter un cours d'eau pour un poisson migrateur afin de rejoindre son lieu de reproduction ou de développement
Nutriments	Composés nécessaires à la nutrition phytoplancton et des macrophytes.
Pesticides	Ensemble des produits phytopharmaceutiques et des biocides (traitements des animaux domestiques, des bâtiments,...)
Phytopharmaceutiques	Produits utilisés pour protéger et soigner les productions agricoles (insecticides, herbicides, fongicides).
Phytoplancton	Ensemble des organismes végétaux du plancton qui vivent en suspension dans l'eau

GLOSSAIRE	
Piezomètre	Appareil servant à mesurer la hauteur d'eau en un point donné dans une nappe souterraine
Programme de surveillance	Dispositif de suivi de la mise en oeuvre de la DCE à l'échelle d'un bassin hydrographique permettant de dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux. Il inclut les réseaux d'observation des milieux aquatiques, les contrôles de surveillance, contrôles opérationnels et contrôles d'enquête...
QMNA 5	C'est le débit (Q) mensuel (M) minimal (N) de chaque année civile (A), observé en moyenne une année tous les 5 ans.
Ripisylve	Végétation qui se développe sur les rives des cours d'eau ou des plans d'eau
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	Né de la loi sur l'eau de 1992, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est le document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local : toute décision administrative doit lui être compatible.
Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	Document d'orientation pour l'aménagement et l'urbanisation d'un territoire.
Sédiments de curage	Produits issus du curage du lit d'un cours d'eau (sable, graviers...)
Surverse (des réseaux)	Dispositif d'évacuation des eaux d'égout dans le milieu naturel en cas de saturation des réseaux
Talweg	Fond d'une vallée
Zones de répartition des eaux (ZRE)	Zones sur lesquelles les besoins en prélèvement d'eau excèdent les capacités naturelles des rivières ou des nappes. Sur ces zones, dont la détermination fait l'objet d'un arrêté au Préfet coordonnateur de bassin, des modalités de gestion concertée doivent être mises en place avec l'établissement de quotas de prélèvement pour chaque catégorie d'usagers.
Zone humide (ZH)	Milieu plus ou moins gorgé d'eau douce ou saumâtre, temporairement ou en permanence, et dont la végétation a un caractère hygrophile (qui absorbe l'eau) marqué : marais côtiers, vasières, prés salés, estuaire, ruisseaux, tourbières, étangs, mares, berges, prairies inondables.
Zone humide d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP)	Elles seront définies par décret en Conseil d'Etat. Elles forment une catégorie particulière des zones humides à l'intérieur desquelles seront menés des programmes d'actions visant à restaurer, gérer et mettre en valeur les zones humides. Certaines pratiques pourront être rendues obligatoires
Zone humide stratégique pour la gestion en eau (ZHSGE)	Elles constituent une sous-catégorie pouvant être englobée dans une ZHIEP. Il s'agit d'une servitude ayant pour objet la préservation ou la restauration des zones humides. Cette servitude, instituée dans le cadre d'un SAGE, obéit pour l'essentiel au régime instauré pour les servitudes sur les inondations par la loi "Prévention des risques" : - création par arrêté préfectoral après enquête publique et déclaration d'utilité publique obligations à la charge des propriétaires ou exploitants (interdiction de remblayer, de drainer...) possibilité pour la collectivité publique propriétaire de terrains situés dans ces zones, lors de l'instauration ou du renouvellement des baux, de prescrire au preneur les modes d'utilisation du sol.
Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)	Délimitation d'un milieu remarquable. Deux types sont ainsi recensés : les zones de type I d'intérêt biologique remarquable, les zones de type II recouvrant les grands ensembles naturels.
Zone en excédent structurel (ZES)	Les ZES sont définies au niveau cantonal par arrêté préfectoral. Un canton est classé en ZES dès lors que la production d'azote d'origine animale dans le canton rapportée à la SDN -Surface Directive Nitrates- du canton est supérieure à 170 kg/ha.



## GLOSSAIRE

Zone Natura 2000

Réseau de milieux naturels remarquables de niveau européen proposés par chaque état membre de l'Union européenne qui correspond aux zones spéciales de conservation définies par la directive européenne du 21 mai 1992 (dite directive habitat faune-flore) et aux zones de protection spéciale définies par la directive européenne du 2 avril 1979 (dite directive oiseaux). Ces espaces sont identifiés dans un souci de lutte contre la détérioration progressive des habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. Chaque État doit assortir cette liste de plans de gestion appropriés et de l'évaluation des montants nécessaires dans le cadre de cofinancements communautaires.

Zones de frayères

Lieu de reproduction des poissons